

Secrétariat général

Nouvel assureur pour le programme collectif des psychologues



Stéphane Beaulieu / Psychologue

Secrétaire général

stephanebeaulieu@ordrepsy.qc.ca

Cette année, le secrétariat général a procédé à un appel d'offres en vue du renouvellement du contrat pour le programme collectif d'assurances des membres de l'Ordre. En 2008, le conseil d'administration de l'Ordre, suite à une recommandation de l'assemblée générale, avait demandé qu'un appel d'offres soit sollicité au terme d'une période de 3 à 5 ans, c'est pourquoi nous sommes allés au marché en prévision du renouvellement du 1^{er} juin 2011. Précisons qu'il s'agit ici du programme d'assurance vie invalidité, maladie et médicaments.

L'appel d'offres a été piloté par le courtier de l'Ordre, Dale Parizeau Morris Mackenzie, qui a sollicité des offres auprès de 10 compagnies d'assurances qui offrent des programmes collectifs. De ce nombre, quatre assureurs ont soumis une offre, incluant l'ancien assureur. L'objectif était d'offrir aux membres le meilleur programme possible, c'est-à-dire obtenir des taux avantageux et améliorer le programme dans son ensemble.

Le résultat de la démarche s'est conclu par un changement d'assureur, la compagnie d'assurance La Capitale a été sélectionnée pour devenir le nouvel assureur de l'Ordre. Il faut savoir que les offres des autres compagnies n'ont pas été rejetées du revers de la main et que certaines comportaient des éléments intéressants. C'est toutefois La Capitale qui, dans l'ensemble, a formulé la meilleure offre.

_TAUX GARANTIS ET DIMINUTION DE PRIMES

Parmi les éléments intéressants de notre nouveau programme, on note que pour la majorité des couvertures offertes, les taux seront fixés pour des périodes allant de 24 à 60 mois. C'est donc dire que notre contrat nous garantit qu'il n'y aura pas d'augmentation de taux pour ces couvertures pendant 2 à 5 ans. En plus des taux garantis, plusieurs couvertures ont subi une baisse (voir tableau plus bas). Par contre, la couverture d'assurance médicaments subit une hausse de 5 %. Notons que cette hausse est significativement moindre que celle que nous proposait notre ancien assureur en prévision du renouvellement (selon les taux proposés par cette compagnie avant de procéder à un appel d'offres).

TARIFICATION PRÉSENTÉE PAR LA CAPITALE PAR RAPPORT À L'ANCIEN PROGRAMME

Garantie	Ajustement	Durée
Assurance vie	- 10 %	60 mois
Maladies graves	- 10 %	36 mois
Invalidité	- 10 %	36 mois
Frais généraux	- 10 %	36 mois
Assurance maladie (médicaments)	+ 5 %	12 mois
Soins dentaires	0 %	24 mois

_LA LOI SUR L'ASSURANCE MÉDICAMENTS

Rappelons que l'assurance médicaments est obligatoire pour tous au Québec en vertu de Loi sur l'assurance médicaments. Le gouvernement du Québec a opté pour un modèle comportant un volet public et un volet privé. Le volet public est financé par l'État, à même les contributions des particuliers sous forme d'une « taxe » ou par leurs impôts. Le régime privé est financé par les cotisations des personnes qui ont accès à un régime collectif par les compagnies d'assurances privées. En vertu des dispositions de la Loi, les personnes qui sont membres d'un ordre professionnel doivent souscrire à l'assurance médicaments offerte par leur ordre. Ainsi, tous les psychologues sont tenus d'adhérer à l'assurance médicaments de l'Ordre, sauf dans le cas de certaines exemptions. Ces exemptions s'appliquent aux personnes âgées de 65 ans et à celles qui ont accès à un régime collectif par leur employeur ou leur conjoint.

_HAUSSE DES COÛTS

Plusieurs membres de l'Ordre nous ont posé des questions au sujet de la hausse des coûts de l'assurance médicaments. Il faut savoir que les hausses de primes d'assurances médicaments ne sont pas observées seulement chez les psychologues. Plusieurs autres groupes d'assurés ont subi des hausses substantielles au cours des dernières années. Les hausses annuelles moyennes sont de 15 %. Notons que les hausses sont aussi observées dans le régime public.

On explique ces hausses principalement par deux facteurs, soit « l'expérience du groupe » et la hausse des coûts des médicaments. On entend par l'expérience du groupe, le taux de consommation de médicaments par les psychologues. L'équation est simple, les psychologues versent des primes et l'assureur rembourse le coût des prescriptions. Si le montant réclamé en remboursement de médicaments est supérieur à celui versé en prime par les psychologues, l'expérience est dite « mauvaise » et les primes doivent être majorées. L'expérience d'un groupe est directement influencée par le taux de consommation de médicaments. Si une année les psychologues consomment peu de médicaments, les primes n'augmenteront que peu ou pas (il y a aussi la hausse des prix des médicaments qui influence les taux). Par contre, s'ils en consomment beaucoup, l'expérience sera moins bonne et les primes devront être ajustées en conséquence l'année suivante.

L'âge moyen du groupe et les maladies chroniques sont des facteurs qui contribuent à l'augmentation de la consommation de médicaments et qui ont par conséquent un impact sur l'expérience.

Quant aux coûts des médicaments eux-mêmes, il est de notoriété publique qu'ils sont à la hausse depuis bon nombre d'années, en particulier en ce qui a trait aux nouveaux médicaments pour le traitement de certaines maladies graves. Ceci contribue aussi pour une large part à la hausse des coûts globaux des primes d'assurances.

_LA CONTRIBUTION ANNUELLE MAXIMALE

Enfin, plusieurs psychologues nous posent la question quant à la comparaison des coûts entre le régime public et le régime privé. Il faut bien comprendre qu'il y aura toujours une différence entre les tarifications publique et privée, notamment en raison du fait que les compagnies d'assurances, « par définition », ne peuvent pas faire de déficit, contrairement au régime public. Ceci étant dit, le gouvernement a tout de même prévu que la Loi assure une certaine équité entre les deux régimes. En effet, la Loi prévoit une contribution annuelle maximale pour l'obtention de médicaments

couverts. Cette disposition législative méconnue impose un montant plafond au-delà duquel un régime privé d'assurances doit assumer tous les frais pour les médicaments couverts, et ce, jusqu'à la fin de la période prévue. Ce plafond doit être égal ou inférieur à celui du régime public d'assurance médicaments et celui-ci est fixé le 1^{er} juillet de chaque année.

Ainsi, une personne ne pouvait déboursier au-delà de 963 \$ en 2010-2011 pour des médicaments, et ce, qu'elle soit assurée au public ou qu'elle soit assurée au privé. C'est ce que l'on appelle la contribution annuelle maximale; en ce sens, les deux régimes sont équivalents. Au moment d'écrire cet article, la majoration pour 2011-2012 n'était pas encore adoptée par le gouvernement.

Nous espérons que ces informations vous aideront à mieux comprendre la réalité des régimes collectifs d'assurances, en particulier le volet médicaments. Sachez que nous avons travaillé à obtenir les meilleures protections aux meilleurs taux, en fonction des caractéristiques de notre groupe. Nous continuerons à demeurer vigilants et à rechercher les meilleures avenues possibles pour vous offrir un programme des plus compétitifs.

Résultat des élections 2011

Chaque année, un certain nombre d'administrateurs du conseil d'administration terminent leur mandat de trois ans et leurs postes sont mis en élection. Un avis d'élection a été publié dans *Psychologie Québec* au mois de mars 2011, précisant les régions et les postes vacants. Les psychologues étaient invités à soumettre leur candidature dans la région où ils ont leur domicile professionnel. Le tableau suivant indique les postes qui étaient en élection ainsi que le résultat de l'élection. Dans le cas où le nombre de candidats était égal

ou inférieur au nombre de postes à combler, les candidats ont été élus par acclamation, ce fut le cas pour les régions de Montréal, du Bas-St-Laurent/Gaspésie/Côte-Nord et de la Montérégie. Un poste est toutefois demeuré vacant dans la région de Montréal. Dans la région de Québec/Chaudière-Appalaches, deux candidats ont posé leur candidature pour un seul poste à combler. Un scrutin a donc été tenu dans cette région. Le résultat de l'élection 2011 apparaît au tableau ci-dessous.

ADMINISTRATEURS/ADMINISTRATRICES		
RÉGION 01 – BAS-ST-LAURENT/GASPÉSIE/CÔTE-NORD (1 poste)		
1 candidat :	M. Pierre Bélanger	Élu par acclamation
RÉGION 03 – QUÉBEC/CHAUDIÈRE-APPALACHES (1 poste)		
2 candidats :	M. Guy Lafond	Élu à la majorité
	D ^r Brian Morin	
RÉGION 06 – MONTÉRÉGIE (1 poste)		
1 candidate :	M ^{me} Sara Lemelin	Élue par acclamation
RÉGION 07 – MONTRÉAL (3 postes)		
2 candidats :	D ^r Nicolas Chevier	Élu par acclamation
	D ^{re} Lysanne Rochon-Goyer	Élue par acclamation
	1 poste demeuré vacant	